

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT **DU VAL-DE-MARNE**

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: SIGNATURE DE BAUX DEROGATOIRES POUR LE MOIS DE MAI 2024 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS **RUE RAYMOND DU TEMPLE** 

**DÉCISION N° DM-24-144 EN DATE DU 19 AVRIL 2024** 

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire; délégué à l'administration générale;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1er juillet 2023 :

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « COATZZE », « MAMYLENE », « RUBY FEATHERS », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations :

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## DÉCIDE

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « COATZZE » dont le siège est situé au à 218 avenue Henri-Barbusse à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270), représentée par Madame Yaël PARTOUCHE.

Durée : du lundi 13 mai 2024 à 11h00 au mardi 21 mai 2024 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

⇒ « MAMYLENE » dont le siège est situé au 20 rue Victor-Hugo à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), représentée par Madame Mélanie LEBRAULT.

Durée: du mardi 21 mai 2024 à 11h00 au lundi 27 mai 2024 à 10h00, Montant du loyer charges comprises : 400 euros,

⇒ « RUBY FEATHERS » dont le siège est situé au 8 rue Lamartine à RUEIL-

MALMAISON (92500), représentée par Madame Sigourney BURRELL.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240419-lmc1H11848H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/04/2024

Date de Publication: 19/04/2024

Durée : du lundi 27 mai 2024 à 11h00 au lundi 3 juin 2024 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 Euros.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjoint au maire chargé de l'administration générale, de la sécurité publique et des affaires patriotiques,

Signé

**Eric BENSOUSSAN** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240419-Imc1H11848H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/04/2024

Date de Publication : 19/04/2024